

CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-34
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 1^{er} octobre 2026

Le 1^{er} octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de Madame Sophie Besnard, Vice-Présidente.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT
PRESENTS
(12)

Mme BAUDRY, Mme BELAUD, Mme BESNARD, M. BOURREAU, Mme COUSSEAU,
Mme FERCHAUD, M. GABORIAUD, M. LOGEIS, Mme MORIN, M. PERCHER,
Mme ROUSSELOT, Mme SOULARD

ABSENTS
EXCUSES
(5)

M. BACLES, Mme COTILLON, Mme MENARD, Mme MERCERON, M. VERDON

POUVOIRS

De Mme COTILLON à Mme FERCHAUD

Date de la
convocation

25 septembre 2026

Secrétaire de
séance

Mme VINCENDEAU

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)

Annexe : Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de règlement budgétaire et financier présenté,
Vu la délibération DEL-CA-CIAS 2024-05 du 15 février 2024 portant sur l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier,

L'adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) intervient avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée. Ainsi, le Conseil d'Administration est appelé à statuer sur le projet d'actualisation du RBF.

Ce texte fixe les règles de gestion applicables au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des membres du Conseil d'Administration.

Il est, par ailleurs, proposé que ce règlement s'applique à l'ensemble des budgets, principal et annexes du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter le règlement budgétaire et financier qui s'appliquera à l'ensemble des budgets du Centre Intercommunal d'Action Sociale appliquant l'instruction comptable M57 (Budget principal du CIAS et budget des Repas à Domicile), tel que présenté et porté en annexe jointe.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme

La Présidente

PM Emmanuelle MENARD

Sophie BESNARD
Vice-Présidente
Service et autonomie à domicile



Transmis en préfecture le 07/10/2026

Notifié ou publié le 07/10/2026

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.